



C'est un autre rebondissement dans l'affaire qui oppose depuis un moment le compositeur des génériques de la CRTV Isidore Modjo et le ministre de la communication.

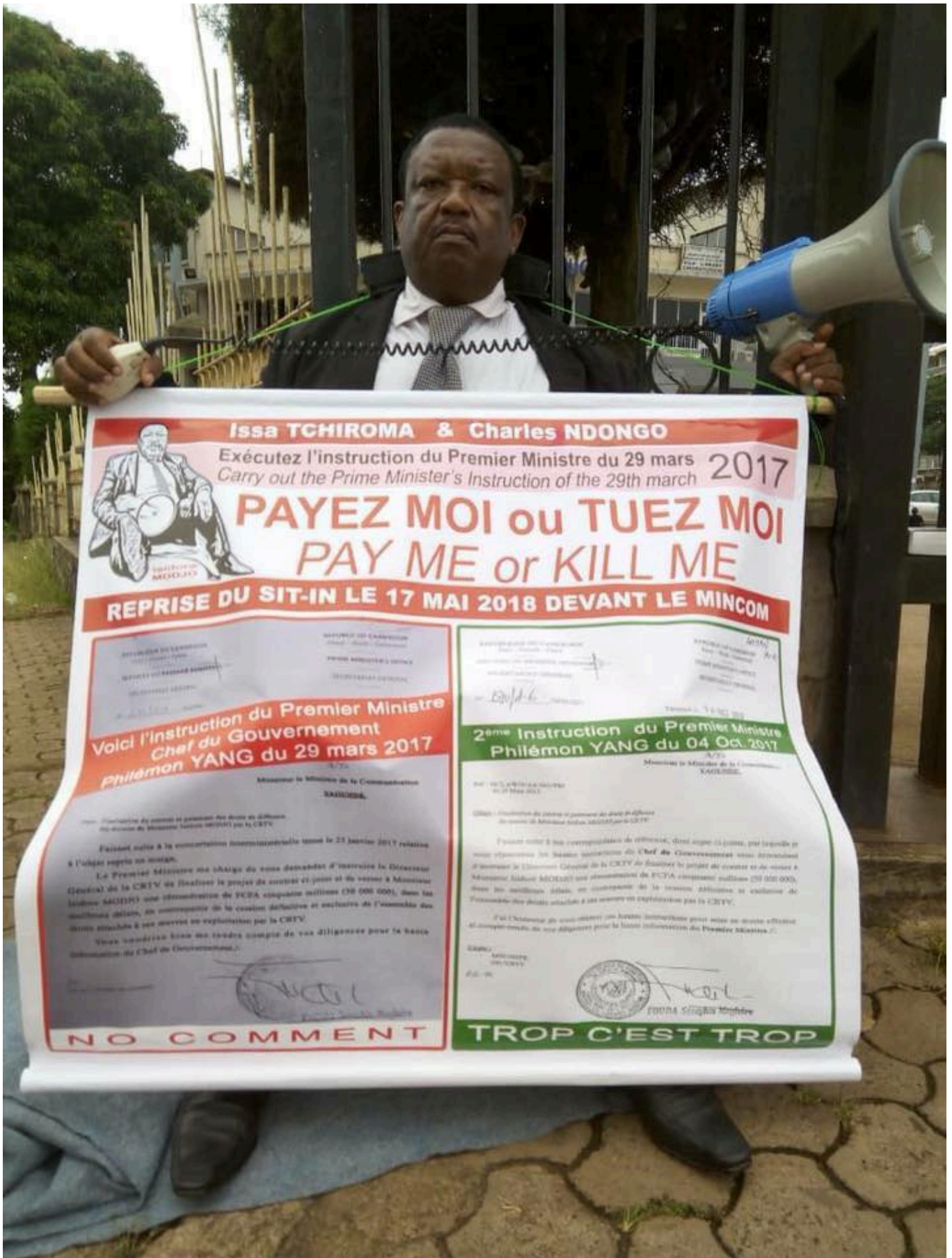
Le compositeur des génériques de la CRTV Isidore Modjo a une fois de plus mis ses menaces à exécution. Il avait donné jusqu'au 17 mai 2018 pour reprendre sa grève si jamais l'instruction du Premier ministre n'était pas exécutée. Chose promise chose due, l'artiste est l'offensive depuis ce matin

Philémon Yang avait ordonné le paiement de la somme de 50 millions de francs CFA le 29 mars 2017, en présence d'Issa Tchiroma et de Charles Ndongo au cinéaste Isidore Modjo; mais la mesure du premier ministre n'a jamais été appliquée.

Afin d'obtenir l'attention du premier ministre, Isidore Modjo a manifesté plusieurs fois devant la maison de la radio et le ministère de la communication.

Il avait été interpellé par les éléments du Commissariat central numéro 1 de la ville de Yaoundé le vendredi 05 janvier 2018 au moment où il initiait une autre grève devant les services du ministère de la communication. Il avait par la suite été présenté devant le juge pour trouble à l'ordre public.

En rappel, l'artiste réclame depuis plusieurs années déjà le paiement de ses droits dus à la conception des génériques de journaux et de plusieurs autres émissions de la radio nationale CRTV.



Issa TCHIROMA & Charles NDONGO

Exécutez l'instruction du Premier Ministre du 29 mars 2017
Carry out the Prime Minister's Instruction of the 29th march 2017



PAYEZ MOI ou TUEZ MOI
PAY ME or KILL ME

REPRISE DU SIT-IN LE 17 MAI 2018 DEVANT LE MINCOM

**Voici l'instruction du Premier Ministre
Chef du Gouvernement
Philémon YANG du 29 mars 2017**

Ministre le Ministre de la Communication
SABOURA

Objet : l'instruction de paiement et paiement par ordre de diffusion des services de télévision (SOTV) par la CRTV.

Faisant suite à la concertation intercommunautaire tenue le 23 janvier 2017 relative à l'objet sus-cité.

Le Premier Ministre me charge de vous demander d'intervenir le Directeur (Directeur) de la CRTV de finaliser le projet de contrat et joint et de verser à Monsieur (Monsieur) SABOURA une indemnité de FCTA cinquante millions (50 000 000), dans les meilleurs délais, en complément de la somme définitive et exclusive de l'ensemble des droits attachés à son contrat en exploitation par la CRTV.

Vous saurez bien me rendre compte de vos diligences pour la bonne exécution de l'Instruction du Chef de Gouvernement.

NO COMMENT

**2ème Instruction du Premier Ministre
Philémon YANG du 04 Oct. 2017**

Ministre le Ministre de la Communication
KALINDI

Objet : l'instruction de paiement et paiement par ordre de diffusion des services de télévision (SOTV) par la CRTV.

Préciser tout à nos correspondants de référence, dans copie ci-jointe, par laquelle je vous révoque les bases opérationnelles du Chef de Gouvernement sus-citées et d'inviter le Directeur Général de la CRTV de finaliser le projet de contrat et de verser à Monsieur (Monsieur) MOUSSA une indemnité de FCTA cinquante millions (50 000 000), dans les meilleurs délais, en complément de la somme définitive et exclusive de l'ensemble des droits attachés à son contrat en exploitation par la CRTV.

J'ai l'honneur de vous adresser ces bases opérationnelles pour votre enregistrement et acceptation de vos diligences pour la bonne exécution de l'Instruction du Premier Ministre.

Ministre le Ministre de la Communication
POUM SIKOUA

TROP C'EST TROP